

(N° 171.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 28 JUIN 1923.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée
d'examiner le Projet de Loi concernant la
procédure en cassation en matière civile.

*(Voir les n^{os} 98, 296, 326 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 7 juin 1923; le n° 158 du Sénat.)*

Présents : MM. le comte GOBLET D'ALVIELLA, président ; BERGER,
BRAUN, DU BOST, MEYERS et PIRARD, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi interprétative concernant la procédure en cassation
en matière civile a été adopté par la Chambre des Représentants, en sa
séance du 7 juin, à l'unanimité des 142 membres présents.

La Commission de la Justice, déterminée par les motifs qui avaient
guidé les membres de la Chambre, s'est, à son tour, prononcée à l'una-
nimité pour l'adoption du projet.

Le Rapporteur,
L. PIRARD.

Le Président,
C^{te} GOBLET D'ALVIELLA.